



Fiche de projet pour les institutions publiques

Cette fiche est remplie par une institution publique. Y est décrit la nature du projet à mettre en oeuvre, les tâches à confier à une équipe scientifique, le timing et le budget dont disposera cette équipe, les modalités d'implémentation du résultat final de l'équipe scientifique que cette institution publique mettra en place tant pour son fonctionnement propre que pour en permettre l'accès aux chercheurs et au grand public.

Informations pratiques

Nom de l'institution publique ayant introduit le projet: Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le racisme (http://www.antiracisme.be/fr/cadre_fr.htm)

Nom du projet : Origine socio-économique des enfants et jeunes concernés par une mesure d'aide à la jeunesse.

Timing des tâches scientifiques : 21 mois

Délivrables et activités de valorisation à charge de l'équipe scientifique (non compris ceux décrits dans la fiche ci-après):

- *Séminaire international* en début de projet (état de l'art) ;
- *rapport succinct* exposant la manière dont les données visées par le projet peuvent être comparées et harmonisées au niveau international/Européen. L'objet de ce rapport est de permettre à l'institution publique de traiter ses propres données dans une perspective de comparabilité internationale/européenne ;
- *activité de valorisation en fin de projet* : l'équipe fera une proposition dans son formulaire de soumission avec pour objectif de faire connaître au mieux le résultat du projet.
- *délivrables visés par le contrat de recherche* : *description du projet* (max. 25 lignes en quatre langues – français, néerlandais, anglais et allemand – pour le site web de la politique scientifique fédérale), *résumé du projet en maximum 10 pages* pour le site web de la Politique scientifique fédérale, également en FR/NL/D/EN et à remettre à l'issue du projet), un *texte en français, néerlandais et anglais destiné à la Newsletter AGORA* (max. 40 lignes), *rapports intermédiaires* (maximum 2 pages, tous les 6 mois), *rapports pour le comité d'accompagnement* (voir plus loin) ;

Ces activités sont à charge du budget de l'équipe scientifique.

Déroulement du projet :

L'institution publique gère son projet et entretient un dialogue étroit avec l'équipe et la Politique scientifique (qui forment le *comité technique*). Le projet est accompagné par un comité d'accompagnement composé de fonctionnaires et de scientifiques. Ce comité se réunit à échéances régulières et au moins trois fois durant la durée du projet (au début, au milieu et à la fin du projet). Y est représenté des utilisateurs potentiels du résultat du projet et toute personne qui peut contribuer à faire avancer le projet. L'équipe se charge de fournir les documents pour ce comité, l'institution publique gère l'agenda et les procès-verbaux.

date de la réunion d'information (inscription une semaine à l'avance par e-mail – naji@belspo.be . A défaut d'inscription, la réunion est annulée) : 13 janvier, salle 7 de la Politique scientifique fédérale, 10h00.

Le projet

1. Dénomination de l'institution

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme – Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale , Rue Royale, 138 – 1000 Bruxelles.

Ce projet sera réalisé en étroite collaboration avec les trois Communautés (en particulier leurs administrations de l'aide à la jeunesse) dans le cadre de « l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté¹ » (voir documents en annexe également).

2. Nom du projet

Origine socio-économique des enfants et jeunes concernés par une mesure d'aide à la jeunesse.

3. Acronyme

PCP (Placing of Children and Poverty)

4. Description du projet et contexte dans lequel il s'inscrit au sein de l'institution

a) Présentation de l'institution

Les auteurs du Rapport Général sur la Pauvreté (1994) souhaitaient un outil structurel pour la concertation sur la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est pour répondre à cette demande que le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a été créé au sein du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme par « **l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté** ». Le Service organise différents groupes de concertation thématique rassemblant tant des associations de personnes vivant dans la pauvreté que d'autres acteurs de la lutte contre la pauvreté (syndicats, mutualités, organisations de terrain, scientifiques et cætera). Les constats et les recommandations découlant de ces concertations servent de point de départ au rapport bisannuel du Service qui est remis au président de la Conférence interministérielle sur l'intégration dans la société et ensuite à tous les gouvernements du pays. Les rapports bisannuels se veulent des outils d'aide à la décision politique en matière de pauvreté et d'exclusion sociale.

L'accord de coopération s'intéresse aussi spécifiquement aux **indicateurs, instruments importants pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale** : « *Après concertation avec le monde scientifique, les administrations et institutions compétentes, les interlocuteurs sociaux et les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, les parties signataires examineront quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs et les instruments qui peuvent être utilisés et/ou élaborés afin d'analyser l'évolution dans tous les domaines visés à l'article 2 de façon à permettre aux Autorités compétentes d'intervenir de la manière la plus adéquate* » (article 3 de l'accord de coopération). Le Service réfléchit dès lors depuis plusieurs années déjà – en collaboration avec ses partenaires, en particulier les

¹ Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante
<http://www.luttepauvrete.be/accordcooperation.htm>

associations de personnes vivant dans la pauvreté – à la manière de mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale.

En 2002 a démarré **le projet 'Recherche – action – formation : une autre approche des indicateurs de pauvreté'** a démarré. Pendant un an et demi, un groupe de personnes vivant dans la pauvreté, de scientifiques et de représentants d'administrations et d'institutions se sont penchés sur la problématique de la mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Le rapport final contenant les résultats et les recommandations concernant les thèmes 'aspects financiers', 'travail et emploi', 'mise en oeuvre des droits' et 'sentiments humains' ainsi que quelques considérations générales a été présenté en mars 2004 (www.luttepauvrete.be).

L'année 2004 a aussi vu la création d'un **groupe de concertation sur le thème de la connaissance et des indicateurs** rassemblant à nouveau des représentants des différents acteurs.

Ce groupe de concertation - élargi à d'autres - s'est aussi demandé comment les données relatives au placement des enfants pouvaient être croisées avec des données socio-économiques et il a réfléchi au contenu de la présente proposition AGORA.

Mentionnons en outre que depuis 1998, **un groupe de dialogue se réunit au sein de la Communauté française sur le thème du placement des enfants**. Il est composé de représentants des associations Lutttes Solidarités Travail (LST) et ATD Quart Monde, de services d'accompagnement et de l'administration de l'aide à la jeunesse de la Communauté française. Ce groupe de dialogue bénéficie du soutien du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

b) Description du projet

Dans le Rapport Général sur la Pauvreté déjà (1994), les personnes vivant dans la pauvreté ont fait part de leur profonde inquiétude par rapport au placement de leurs enfants. Les parties concernées ont, à de nombreuses reprises, établi un lien entre le placement des enfants et la vie en situation de pauvreté.

Par le biais du présent projet de recherche AGORA, nous voulons **avoir une idée de l'origine socio-économique des enfants et jeunes concernés par une mesure d'aide à la jeunesse**. Nous voulons savoir si ces enfants et jeunes issus de familles pauvres font plus l'objet de telles mesures que les autres. Ce projet devrait aussi servir de point de départ à une recherche longitudinale portant sur la situation socio-économique de ces enfants à l'âge adulte. Dans quelle mesure l'aide apportée a-t-elle ouvert des perspectives d'avenir aux jeunes concernés ?

Nous souhaitons obtenir ces informations au moyen d'un **croisement avec le « Datawarehouse Marché du travail² »** (via le numéro de registre national de l'enfant qui permet de faire le lien avec les attributaires et les allocataires des allocations familiales pour l'enfant). Lors de ce projet de recherche Agora, il faudra étudier quelles données devront être collectées auprès des administrations d'aide à la jeunesse afin de pouvoir réaliser le croisement avec le Datawarehouse marché du travail de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale (BCSS), quelles variables sont les plus adéquates pour refléter l'origine socio-économique des enfants et jeunes concernés, comment traiter ce matériau et comment effectuer une étude longitudinale à partir de celui-ci.

Pour respecter l'esprit de la méthode utilisée par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale dans ses diverses concertations, ce projet doit se faire être

² voir le descriptif du projet AGORA « datawarehouse marché du travail » sur : <http://www.belspo.be/belspo/fedra/proj.asp?l=fr&COD=AG/DD/001>
Egalement sur le site de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale: http://ksz-bcss.fgov.be/Fr/statistiques/stats_home.htm

élaboré **en concertation et en dialogue avec les différents acteurs concernés** : associations, administrations et institutions, scientifiques.

Ce projet fera l'objet d'une **étroite collaboration entre le Service et les trois Communautés**, collaboration qui s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions concernant la continuité de la politique en matière de pauvreté.

5. Réalisation à mettre en oeuvre

a) par l'équipe scientifique

- Délimiter et préciser la question de recherche, et décider quelles données de base sont nécessaires pour étudier la question, tout cela en concertation avec les différents acteurs.
- Etudier les données du projet dans un contexte européen/international afin de permettre la comparaison et l'harmonisation. L'équipe remettra un rapport à ce sujet.
- Elaborer une procédure pour la transmission des données relatives aux enfants et jeunes concernés par une mesure de placement, transmission par les administrations des Communautés au Datawarehouse marché du travail. Il s'agit plus particulièrement du numéro de registre national des enfants et jeunes concernés. A côté de cela, examiner aussi les possibilités de transmission des données relatives aux autres mesures prises dans le cadre de 'l'aide à la jeunesse'.
- Elaborer, en concertation avec les différents acteurs, une proposition en matière de choix des variables concernant l'origine socio-économique.
- Elaborer une proposition concernant les possibilités de traitement des informations recueillies ;
- Choisir un fil conducteur pour une recherche longitudinale basée sur une fourniture annuelle de ces informations ;
- Constituer un dossier pour la demande de croisement des données des administrations de l'aide à la jeunesse et du Datawarehouse marché du travail, en assurer le suivi et éventuellement l'adapter
- Après approbation du croisement avec le Datawarehouse marché du travail, exploiter et interpréter les premiers résultats d'un tel croisement, en concertation avec les différents acteurs.

Durant la recherche, il est demandé à l'équipe de recherche de mettre à profit, de manière optimale, les possibilités pour les différents acteurs (associations de personnes vivant dans la pauvreté, scientifiques, administrations...) de participer à l'élaboration et au suivi de la recherche.

b) par l'institution publique:

1. *en préalable au travail de l'équipe scientifique*
2. *en cours de projet*

- Soutien et pilotage des travaux de recherche en collaboration étroite avec les administrations des trois Communautés. En outre, le Service associera étroitement à la recherche les différents acteurs qu'il consulte dans le cadre de ses missions.
- Introduction d'une demande de croisement avec le Datawarehouse marché du travail au cours du projet de recherche AGORA.
- Financement des frais relatifs au croisement des données à l'intérieur du Data warehouse marché du travail.

6. Produit final attendu

a) de l'équipe scientifique

- Projet pour une procédure de transmission des données relatives aux enfants et jeunes concernés par une mesure dans le cadre de l'aide à la jeunesse (en premier lieu une mesure concernant le placement) par les administrations des Communautés au Datawarehouse marché du travail.
- Bref aperçu des possibilités relatives à l'échange d'informations concernant les autres mesures dans le cadre de l'aide à la jeunesse.
- Etablissement d'une liste des variables à demander au Datawarehouse Marché du travail et constitution d'un dossier de demande à introduire auprès du Datawarehouse marché du travail.
- Rapport sur les possibilités de traitement des informations obtenues.
- Choix d'un fil conducteur et établissement d'un planning pour la recherche longitudinale.
- Rapport à partir de l'exploitation et de l'interprétation des premiers résultats d'un tel croisement. Rédaction d'un rapport final comportant les données traitées.

b) pour l'institution publique

Grâce à ce croisement, le Service et les Communautés connaîtront mieux l'origine socio-économique des enfants et jeunes concernés par l'aide à la jeunesse et les données longitudinales relatives à ces derniers.

7. Valorisation du produit final

a) pour l'institution publique: intégration du produit final dans son fonctionnement propre

Grâce à ce croisement, le Service et les Communautés auront une meilleure idée de l'origine socio-économique des enfants et jeunes concernés par l'aide à la jeunesse. Ces résultats peuvent entraîner une amélioration de la politique, en particulier dans le cadre du travail de prévention.

- Les résultats seront utilisés dans les groupes de concertation thématiques du Service, et par conséquent dans les textes du Rapport bisannuel du Service (ce rapport est transmis tous les deux ans aux différents Gouvernements du pays).
- En outre, les résultats de recherche pourront servir à une recherche longitudinale ultérieure et le matériau de recherche pourra être complété par une recherche qualitative ciblée.

b) pour le 'public': modalités et conditions d'accès pour le monde scientifique et le grand public

- Le grand public disposera d'informations secondaires provenant des différentes instances qui utiliseront ce matériel dans le cadre de leurs missions (les administrations des trois Communautés et le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale).
- Un rapport final, contenant les données traitées, sera mis à disposition.

8. Timing planning des activités et budget alloué

a) Timing des activités:

1 septembre 2006 – 30 juin 2008

b) Planning des activités: phasage des étapes du projet :

1. *pour l'équipe scientifique*

- Familiarisation avec la problématique et concertation avec les différents partenaires pour délimiter avec précision la question de la recherche : 3 mois
- Recherche sur l'échange d'informations entre les administrations de l'aide à la jeunesse et le Datawarehouse marché du travail : 4 mois
- Rédaction de la liste de variables et du dossier de demande : 2 mois
- Introduction de la demande d'accès au Datawarehouse du Marché du travail (par le Service), détermination des possibilités de traitement des données et des possibilités en matière de recherche longitudinale : 3 mois.
- Exploitation et interprétation des premiers résultats : 6 mois.
- Rapport et traduction : 3 mois

Remarque : en élaborant ce planning, nous avons essayé de tenir compte du fait que les données concernent les administrations des trois Communautés et de l'objectif d'une implication maximale de différents acteurs au processus de recherche.

2. *pour l'institution publique*

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale et les administrations d'aide à la jeunesse seront fortement impliqués dans les travaux de recherche. Le Service soutiendra en particulier les différents acteurs pour qu'ils puissent participer à ce processus de recherche.

9. Conditions particulières

a) suggestions de composition du comité d'accompagnement

Des associations dans lesquelles des personnes pauvres prennent la parole ; des instituts de recherche ; des services d'accompagnement de l'aide à la jeunesse ; les administrations « aide à la jeunesse » des trois Communautés ; le SPP politique scientifique ; le SPF Sécurité sociale et institutions publiques de Sécurité sociale ; le SPP intégration sociale ; la Banque carrefour ; le SPF Justice ; les services 'statistiques' des régions ; le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale).

b) clause de confidentialité éventuelle

c) présence éventuelle de l'équipe au sein de l'institution

Est en tout cas prévue une étroite collaboration avec le Service (en ce qui concerne la connaissance des groupes concernés, et l'implication des différents acteurs) et avec les administrations des trois Communautés (en ce qui concerne la fourniture des données et l'implémentation par la suite).

d) autres

- L'équipe scientifique sera particulièrement attentive à l'implication des acteurs dans l'élaboration et le suivi de la recherche (avec le soutien du Service).
- Une collaboration entre différentes institutions de recherche des différentes parties du pays est recommandée.